

## **Rapport du jury d'entretien en vue du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des attachés d'administration de l'Etat - bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

La variété des profils ressortissant de la lecture des dossiers de *reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle* présentés par les candidats a favorablement impressionné le jury. Connaissant la diversité des parcours professionnels accessibles aux attachés d'administration de l'Etat, le jury a décidé d'auditionner l'ensemble des candidats satisfaisant aux conditions de recrutement par la voie contractuelle. Il n'a pas regretté ce choix qui lui a permis de découvrir des personnalités présentant d'indéniables qualités professionnelles.

Dix-sept candidats ont été convoqués, quinze se sont présentés à l'entretien.

Le jury a relevé que de trop nombreux candidats étaient manifestement peu voire pas du tout préparés à l'exercice de l'entretien de sélection aux fins d'intégrer le corps des attachés d'administration de l'Etat. A l'inverse, plusieurs candidats s'y étaient préparés ou y avaient été préparés par leurs précédentes activités professionnelles.

L'insuffisance de préparation n'est pas dirimante, le jury tenant compte du parcours de chacun et s'attachant à détecter chez les candidats un potentiel pouvant s'épanouir dans le cadre du service public ; toutefois un minimum est nécessaire sous peine de pénaliser gravement la candidature.

Ainsi, plusieurs candidats méconnaissaient les missions des membres de ce corps, dont le jury rappelle qu'ils sont chargés de participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et que, à ce titre, ils peuvent être chargés de fonctions de conception, d'expertise, de gestion, de pilotage d'unités administratives et d'encadrement, etc.

Par ailleurs, le jury a parfois été désarçonné par la méconnaissance, par certains candidats, des conséquences d'un éventuel recrutement : plusieurs ne connaissaient pas les programmes dispensés par les instituts régionaux d'administration ou n'avaient manifestement pas envisagé de mobilité géographique, ne serait-ce que le temps de la scolarité. En dépit de leur bonne volonté, ces candidats n'ont pu être retenus. Le jury les incite à davantage se projeter dans la carrière et les missions d'un attaché d'administration de l'Etat avant de représenter leur candidature.

A l'inverse, le jury a été largement convaincu par plusieurs candidats qui ont dévoilé un véritable potentiel. Il a considéré que plusieurs méritaient d'intégrer le corps des attachés de l'Etat et il lui a fallu opérer un choix difficile pour ne finalement retenir que trois candidats. Pour ces raisons, il ne peut que vivement encourager les candidats proches d'avoir été retenus à présenter à nouveau leur candidature.

Paris, le 4 juillet 2023



Le président du jury  
Hervé AMIOT-CHANAL